

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 23 MAI 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 13/05/2024

Date d'affichage de la convocation : 14/05/2024

Date d'affichage de la délibération : 31 MAI 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, ARRUÉ, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Charlotte MOËNNARD a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Monsieur Olivier TOUCHEBEUF a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Madame Benjamin PARIS,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-37 Demande de subvention exceptionnelle pour le Salon du Livre, année 2024

*Exposé*

La commune de Flourens va organiser le dimanche 24 novembre le 5<sup>ème</sup> salon du livre autour du thème « désirs » afin d'étoffer la politique culturelle de la commune.

Cet évènement s'articulera comme lors de ses quatre premières éditions, qui ont été un succès, autour de plusieurs éléments :

- rencontres-débats avec les auteurs invités, résidents sur le territoire de la Haute Garonne pour la majorité d'entre eux, dans le projet d'un partenariat,
- animations accompagnant le salon : atelier de calligraphie, étude d'auteurs par les écoles de Flourens,
- lecture d'œuvres par l'association de théâtre de Flourens, etc...

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 13 300€. En conséquence Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention exceptionnelle à hauteur de 25% (soit 3325 €) qui permettrait de finaliser cet évènement.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

La délibération est adoptée à :

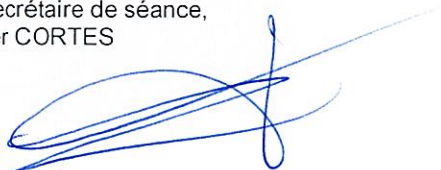
17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 24/05/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

